

pour les outrages dont l'abreuvent *dans notre pays* les impies et les indifférents, et ils protesteront qu'ils veulent, avec le secours de sa grâce, l'aimer de plus en plus.

Aux prêtres qui ont charge d'âmes nous demandons de célébrer solennellement la messe à *la même intention*, le jour de l'Adoration perpétuelle.

Conformément à cette prescription, depuis le premier dimanche d'octobre 1911 jusqu'au premier dimanche de juin 1912, journée mémorable des récentes élections, " dans chaque paroisse de Belgique, un jour de l'année, celui de l'Adoration perpétuelle, a été affecté à une *réparation nationale*." En ce jour-là, ainsi que l'expliquait le vénéré cardinal archevêque de Malines, Mgr Mercier, au dernier Congrès de Lille, toutes les prières, les communions, les adorations, les messes, les travaux, les pénitences de la paroisse montent vers le trône de la justice de Dieu à l'intention de la nation belge. Et comme il ne se passe pas de jour, que, dans chacun des diocèses de Belgique, une paroisse au moins ne soit en adoration perpétuelle devant le Saint Sacrement, la nation entière, à chacun des jours de l'année, adore, expie, répare !

Pendant les huit mois qui ont précédé les élections, la nation belge a donc, sans un seul jour d'interruption, adoré, expié, réparé ; elle a, par cet hommage national, reconnu sur elle la royauté spirituelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Et le 2 juin dernier, ce divin Seigneur et Maître a confirmé sa royauté sur le peuple qui avait mis en lui sa confiance, en confondant les espérances présomptueuses de ses ennemis qui se croyaient sûrs du succès, et en lui donnant sur eux une éclatante victoire !

Quelles conclusions tirer d'une pareille leçon, si ce n'est le devoir de rendre à Notre-Seigneur Jésus-Christ des hommages nationaux, des hommages réparateurs, de le reconnaître publiquement comme le Christ Roi, et très spécialement comme souverain Maître et Seigneur.

Ce devoir a été mis en évidence au dernier Congrès diocésain de Paris, les moyens de l'accomplir y ont été étudiés sur l'initiative même de S. Em. le cardinal archevêque de Paris, Mgr Amette ; et c'est avec l'agrément et la haute approbation de Son Eminence, et à l'unanimité des membres présents que fut adopté le vœu suivant: